



La Venerable Marguerite Bourgeoys

LE Dimanche, 19 Juin, à midi, a été lu solennellement devant le Souverain Pontife le décret qui déclare l'héroïcité des vertus pratiquées par la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys.

Celle-ci, on le sait, est née à Troyes, en France, le 17 Avril 1620, et le 20 Juin 1653, elle partait pour le Canada, dans le but de tenir une école à Montréal et d'y instruire les enfants. "Et la Congrégation de Notre-Dame, dont elle est la Mère et la Fondatrice, naquit humblement dans une étable, pour grandir bien vite et atteindre de nos jours au chiffre de 3,000 religieuses répandues dans 70 diocèses du Canada et des Etats-Unis, dans lesquels elles possèdent plus de 200 maisons."

Aussi la lecture de ce décret, en approuvant le passé est-il un encouragement pour l'avenir.

Il a été lu par Mgr Lafontaine le Secrétaire de la Congrégation des Rites. Assistaient aussi à la cérémonie, le Cardinal Vincent Vanutelli, le Cardinal Martinelli : plusieurs évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques, entre autres, M. Lecoq, Sup. du Séminaire de St. Sulpice à Montréal, M. Dyer, Sup. du Séminaire de Baltimore etc. Tout le Collège canadien était là... Le Saint-Père a repris sommairement les exemples de la vie si héroïque de Marguerite Bourgeoys, et en a tiré une véritable homélie sur l'évangile du jour : "Si votre justice n'est pas plus abondante que celle des Scribes et des Pharisiens," etc. — Le St-Père a parlé avec onction et vigueur, tout à la fois. Un citoyen de Québec présent à la promulgation du décret écrit : "J'ai entendu le Pape faire l'éloge de la fondatrice de la Congrégation de N.-D. C'était beau et impressionnant, et en mon titre de Canadien dont je m'honore, j'ai constaté avec plaisir que le St-Père l'aimait, la vénérât, et semblait dire que bientôt elle sera déclarée sainte." Son Eminence Mgr Vincent Vanutelli, cardinal protecteur de la Cong. de N.-D. de Montréal, se propose de faire ouvrir le tombeau et de faire reconnaître officiellement les restes de la Vénérée Fondatrice, lors de sa visite au Canada à l'occasion du Congrès Eucharistique.

Voici maintenant le décret lu en présence du St-Père le dimanche 19 Juin.

Décret relatif à la béatification et à la canonisation de la Vénérable Servante de Dieu, Marguerite Bourgeoys fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame.

Il s'agit, dans ce document, d'éclaircir le doute suivant : Est-il constaté que les vertus théologiques de Foi, d'Espérance et de Charité envers Dieu et le prochain, aussi bien que les vertus car-